



Rapport de la Commission chargée d'étudier le budget de la Commune de Sainte-Croix pour l'année 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le Budget 2022 s'est réunie le lundi 15 novembre 2021 à 20h00 à l'Espace Alexei Jaccard. Elle était composée de Mme Ella Leguéré et de MM Andréas Zurbrügg, Marcel Cloux, Basile Geiser, Patrice Bez, Thierry Magnin, Jean-René Marguet, Steve Benoit et Olivier Guignard, rapporteur.

La Municipalité était présente incorporée et accompagnée de MM Stéphane Champod, Secrétaire municipal et Jean-Michel Brandt, Boursier.

En introduction, M. le Syndic Cédric Roten nous présenta les grandes lignes du budget complétées par des explications et des précisions des autres participants. Nous remercions tous les intervenants pour la clarté des informations et des réponses à nos questions.

Remarques générales

La bonne santé financière d'une commune et de toutes entreprises se mesure à sa capacité d'investir sans recourir à l'emprunt. L'indicateur principal est la marge d'autofinancement (MA) et cette marge est calculée dans notre budget 2022 à Chf 2'199'300.-.

La moyenne des 10 dernières années est de Chf 3'986'282.-.

La MA budgétée est donc insuffisante pour financer toutes les rénovations et tous les investissements planifiés pour l'année 2022.

Avec la conjoncture actuelle favorable, et considérant que le maintien du taux d'impôt à 70 est raisonnable pour garder l'attractivité fiscale, il faudra, par précaution, cibler des économies dans un futur proche.

Les investissements en cours et en prévisions semblent incontournables au vu des besoins et des exigences légales. En conséquence, l'augmentation de la dette communale va certainement se poursuivre au cours de la législature. Cette augmentation aurait déjà pu intervenir au cours des deux dernières années, mais le report de gros investissements ont permis de garder la dette à un niveau stable. A noter que la charge des intérêts est faible, Chf 142'000.- pour un taux moyen de 0.65%.

En comparant les budgets 2021 et 2022, les charges augmentent de Chf 594'400.- ou 2.42% et les revenus augmentent de Chf 481'150 ou 1.77%. C'est donc une érosion des recettes de Chf 113'250.- qui est constatée.

Une remarque importante concerne la décision de renforcer l'entretien du patrimoine, routes et bâtiments, qui font augmenter les charges de Chf 2'793'427.- en 2020 à Chf 3'396'600.- au budget 2022.

En préambule du Budget, l'analyse des comptes est bien documentée et les comptes analytiques par direction comportent suffisamment d'explications par des notes insérées dans les colonnes de chiffres. Ces précisions sont très utiles et permettent une bonne compréhension des recettes et des dépenses.

Il est par contre intéressant de parcourir et étudier les comptes par nature.

Dans les analyses ci-dessous, nous ne traitons pas les chapitres 38 et 48 (Fonds de réserves) qui enregistrent des mouvements purement comptables, les chapitres 39 et 49 (Imputations internes) qui sont d'ordre analytique, les comptes Charges et Revenus s'annulant et le chapitre 46 (Divers participations, dons, legs ou subventions), le montant de Chf 26'000.- n'entraînant pas de remarques particulières.

Analyses des charges par nature

30 - AUTORITES ET PERSONNEL

Augmentation des charges de personnels sur deux années consécutives, soit Chf 293'544.- ou 4.5% de 2020 à 2021 et Chf 253'800.- ou 3.7% de 2021 à 2022.

En 2022, le nombre d'EPT passera de 51.21 à 53.16, essentiellement pour le renforcement de la sécurité publique et les services techniques. Les raisons ont été évoquées dans le rapport mais tout est fragmenté par secteurs d'activités. Pour une évaluation globale des postes de travail et des salaires, il faudrait disposer de l'organigramme avec les changements proposés et l'évolution de la masse salariale sans les postes additionnels.

Il faut cependant relever que la part des charges de personnel est stable à 23.2 % du total du budget. (23.6% pour 2021 et 22.4 % pour 2020).

31 - BIENS SERVICES MARCHANDISES

Avec Chf 8'518'650.-, c'est le plus gros poste de dépenses représentant 28.1% du budget. L'augmentation de Chf 449'050.- (5.6%) pour l'année 2022 fait suite à une augmentation de Chf 875'482.- (12.2%) déjà budgétée pour l'année 2021. Cette politique est acceptable car elle met en œuvre un maintien régulier de nos infrastructures et permet d'absorber comptablement ces coûts dans l'année en cours.

Les achats d'eau et d'énergie restent stable mais jusqu'à quand ? Il ne faudra pas attendre pour adapter le prix du gaz si les prix du marché s'envolent.

Les honoraires et prestations de services sont aussi à un niveau élevé mais le recours à des sociétés externes telles qu'assurances, télécom, mandats d'experts et travaux de tiers est nécessaire.

32 - INTERETS PASSIFS

Les intérêts des emprunts à long termes ont diminué depuis 2010 de près de Chf 500'000.- pour arriver à Chf 142'000.- en 2022. Cette situation est exceptionnelle et encourage les investissements.

Il faut pourtant se poser la question du poids de la dette en cas d'inflation. Si par exemple, nous simulons une charge d'intérêt de 3% sur une dette de Chf 40'000'000.- la charge financière serait de Chf 1'200'000.- par année. C'est encore une charge supportable pour les finances communales mais qui entraînerait obligatoirement des sacrifices sur d'autres postes ou le report de nouveaux investissements.

33 – AMORTISSEMENTS

La gestion des amortissements est particulière pour les Communes. Nous proposons de ne pas entrer dans les détails mais de considérer uniquement l'évolution de la marge d'autofinancement (MA) qui sera de Chf 2'199'300 en 2022. L'érosion de cette marge au fil des ans est problématique. On peut cependant constater que la projection de cette marge pour 2021 est de Chf 4'137'550.- au lieu des Chf 2'337'550.- mentionnés dans le budget 2021, soit un report de dépenses de Chf 1'800'000.-. Il n'en sera peut-être pas de même en fin 2022.

La moyenne des MA des 10 dernières années est de Chf 3'986'282.- ainsi que déjà mentionné ci-dessus.

A terme, c'est le risque pris par les décisions d'endettement qui sera déterminant.

35 - REMBOURSEMENT A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Avec Chf 7'000'950.-, le compte 35 représente 23.1% du budget.

Pour le compte 351, il s'agit essentiellement de l'alimentation de la péréquation et de la facture sociale que nous envoie le canton. Si nous considérons ces deux comptes, nous obtenons les résultats suivants :

Alimentation de la péréquation: Chf 2'038'400.-, Facture sociale: Chf 2'609'100.- soit au total: Chf 4'647'500.-. Il y a encore Chf 47'000.- pour l'Ecole de Musique et Chf 331'000.- pour la police cantonale, soit un total de Chf 5'025'500.-.

Pour le compte 352, ce sont les participations aux comptes intercommunaux, ACRG, ORPC, AAS, entente scolaire, éliminations des ordures et des déchets pour le total de Chf 1'975'450.

Dans ce chapitre 35, il faut considérer l'impact positif considérable apporté par la péréquation: Pour les Charges, l'alimentation de ce compte est donc de Chf 2'038'400 versé au canton et pour les Revenus la ristourne cantonale est calculée provisoirement à Chf 6'091'000 soit un écart positif en faveur des comptes communaux de Chf 4'052'600.- estimé pour l'année 2022. (Voir mention du compte Revenus 452 ci-après).

Cette situation, il faut parler de solidarité intercommunale, est à l'avantage des communes à faible point d'impôt qui bénéficient des apports des communes plus favorisées. Pour rappel, la valeur du point d'impôt par habitant de Sainte-Croix est de 19.60 alors que la moyenne cantonale est de 48.17.

Le détail des calculs de la péréquation sont assez compliqués à expliquer entre les péréquations directes, celles des routes et des forêts avec leurs adaptations respectives, sachant que les valeurs des différentes péréquations et subsides cantonaux ne seront définitifs que sur les bordereaux des calculs délivrés deux ans plus tard. Ce système est d'ailleurs en train d'être remis en question au niveau cantonal.

36 - AIDES ET SUBVENTIONS

Parmi 38 comptes totalisant Chf 2'504'500.- soit 8.3 % du budget, il est intéressant de relever quelques chiffres de ce chapitre souvent discuté car il intéresse très directement les citoyens et les associations. Relevons le montant déterminé par le canton de la Participation au déficit des transports publics (Chf 656'200.-), les subventions communales aux Trolls en Tablier Bleu (Chf 453'500.-) et Mamans de jours (Chf 95'000.-), la participation à ADNV tourisme (Chf 159'400.-), l'encouragement à la promotion économique (Chf 95'000.-), les différentes promotions culturelles et récréatives (56'000.-), le soutien au projet des Musées (Chf 50'000.-), les subsides à la promotion sportive (73'750.-) et le subside à la Société Coopérative de la piscine (Chf 125'700.-).

Vu sous un autre angle, les promotions économique (Chf 120'000.-), culturelle (Chf 414'500.-), touristique (Chf 308'100.-) et sportive (Chf 264'500.-) démontrent aussi les aides financières proposées pour ces domaines d'activités.

Analyses des revenus par nature

40 et 41 - IMPOTS ET PATENTES

Sans surprise, avec Chf 10'241'000.-, le compte 40 est le plus important du budget et en représente 33.8 %. Ainsi que déjà mentionné, le taux d'imposition communal pour l'année 2022 restera à 70. L'augmentation estimée de Chf 355'000.- ou 3.6 % par rapport au budget 2021 démontre la confiance que les rentrées fiscales pourront se maintenir au niveau des comptes 2020. C'est une bonne nouvelle vu les circonstances actuelles.

42 - REVENUS DU PATRIMOINE

Il s'agit des fermages et des locations des immeubles communaux, l'Hôtel de Ville, les musées et les écoles notamment. Le montant des loyers reste stable à Chf 2'827'200.- ou 9.3 % du budget. Les analyses objet par objet sont bien détaillées dans les comptes d'exploitation.

43 - TAXES ET VENTES

Sous ce chapitre, avec des revenus de Chf 7'331'050.- qui représente 24.2 % du budget, il y a deux comptes importants à relever, soit :

434 Taxes de raccordement et utilisation eau potable, épuration, taxe forfaitaire des ordures et taxe énergétique pour un total de Chf 2'531'000.-.

435 Ventes et prestations de services tel que vente de gaz (Chf 2'450'000.-), vente de bois (Chf 300'000.-), bois énergie (Chf 234'000.-), vente d'eau potable (Chf 310'000.-), travaux facturés à des tiers (Chf 474'000.-), finances de décharge (Chf 326'250.-) et divers pour un total de Chf 4'403'500.-.

44 et 45 PARTICIPATION A RECETTES ET AU REMBOURSEMENT DE COLLECTIVITE PUBLIQUE

Compte 441 : Taxes de séjour et impôt sur les gains immobiliers pour Chf 263'00.-.

Compte 451 : Divers subsides et subvention cantonales pour les forêts, la bibliothèque et la défense incendie pour un total de Chf 555'800.-

Compte 452 : Sous ce compte, nous retrouvons les montants des différentes péréquations mentionnées sous le chapitre 35 soit Chf 6'091'000.- auquel s'ajoute 333'300.- de participation des différentes ententes communales soit au total Chf 6'424'300.-.

Ces deux derniers comptes, 451 et 452, totalisent Chf 6'980'100.- et représentent 23.0 % du budget.

Le passage en revue de tous les comptes et les analyses financières n'a pas généré de questions particulières. Finalement le budget proposé montre un résultat positif de Chf 36'150.-.

Au vote, la commission a accepté le projet de budget par 8 voix pour et 1 abstention.

La Commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2022 tel qu'il vous est présenté.

Au nom de la commission, le rapporteur :

Olivier Guignard

Sainte-Croix, le 27 novembre 2021